

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2007**

---

**Président :** M. Alberto PEREZ IRIARTE  
**Vice-président :** M. Victor TODESCHI  
**Secrétaire :** M. André RICHERT  
**Membres :** M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY

**Sont présents :**

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Gilles AUGSBURGER, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mmes Corinne GACHET CREFFIELD, Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELKPEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

**Excusés :** MM. Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mme Mariefrance DANCET, M. Michel SIMKHOVITCH

**Assistent à la séance :** M. François BAERTSCHI, Maire  
M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Election d'un/e membre pour la Vice-présidence du Bureau **Vote**
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2006
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 30 novembre 2006**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Quartier de Lancy-Square – Périmètre Pont-Butin/Chancy/Gué/Pâquerettes  
Concept technique de l'évacuation des eaux non polluées bassin versant Aire - Crédit d'étude (Fr. 50'000.--) **p. 1187 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 11 janvier 2007 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
  - a) Quartier « Les Marbriers » - Secteur Est  
Concept technique de l'évacuation des eaux non polluées bassin versant Aire et collecteur d'eaux non polluées – route de St-Georges – tronçon Repos-Plateau - Crédit d'étude (Fr. 80'000.--) **p. 1188 Arrêté**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séances des 13 décembre 2006 et 10 janvier 2007 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**  
Plan directeur de quartier des Semailles
1. Acceptation du projet et de sa mise à l'enquête **p. 1189 Vote de principe**  
2. Volonté de garder la maîtrise du développement du quartier  
et de relancer un nouveau plan directeur de quartier **Vote de principe**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 13 décembre 2006 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Plan directeur de quartier La Chapelle-les-Sciers **p. 1995 Information**  
b) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 13 décembre 2006 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**  
**Commission des finances et logement – Séance du 8 janvier 2007 –  
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**  
Vente éventuelle d'une parcelle communale 13, chemin des  
Recluses **p. 1197 Information**
- 12) **Commission des finances et logement – Séance du 8 janvier 2007 –  
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**  
**Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 10 janvier 2007 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Visite de la villa sise au 39, avenue des Communes-Réunies  
- discussion sur son avenir **p. 1198 Information**  
b) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 1200**  
14) Questions du public **---**

M. PEREZ IRIARTE : J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 25 janvier 2007 en vous souhaitant une bonne année pleine de santé et de bonheur pour vous et votre famille, ainsi qu'une très bonne année de travail des représentants de la commune de Lancy, nous espérons que ce sera une année très très bonne.

J'aimerais également saluer les Conseillers municipaux, les Conseillers administratifs, notre procès-verbaliste, Mme Augsburguer, ainsi que M. Breda. Je salue également Mme la secrétaire générale Odile de Garrini, les cadres de l'administration, le public ainsi que le représentant de la presse.

## **1. ELECTION D'UN/E MEMBRE POUR LA VICE-PRESIDENCE DU BUREAU**

---

M. PEREZ IRIARTE : Je demanderai à notre Secrétaire de bien vouloir lire le courrier que nous avons reçu de M. Todeschi le 11 janvier 2007 :

*« Concerne : démission du Bureau  
Monsieur le Président,*

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

*Par la présente, je vous confirme ma démission du Bureau pour le 31 décembre 2006, faite oralement lors de la séance de ce dernier le 11 décembre 2006, et au Conseil municipal du 21 décembre 2006.*

*En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, etc. »*

M. PEREZ IRIARTE : Selon le règlement qui prévoit le remplacement d'un membre du Bureau, j'accepte la démission de M. Todeschi et j'ouvre les candidatures pour le poste de Vice-président.

M. TODESCHI : Je présente Mme Andrée Jelk-Peila à la Vice-présidence du Bureau.

M. PEREZ IRIARTE : On passe au vote de cette élection. Cette dernière est acceptée et je prie Mme Jelk-Peila à changer de place.

J'ai quelques excusés à annoncer ce soir MM. Alain Bosshard, Pierre Butschi, Mme Mariefrance Dancet et M. Michel Simkhovitch.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. ALONSO : Nous souhaiterions, au point 9, que l'ordre des deux points soit inversé car ils sont strictement liés. Nous pensons traiter le premier et ensuite le deuxième qui en découlera.

M. FAVRE : Non M. Alonso, il faut absolument le garder tel qu'il est prévu. D'abord savoir si l'on accepte ce projet de plan directeur de quartier, et ensuite, si on veut continuer. Il faut bien voter le point 1) et ensuite le point 2).

M. ALONSO : Je retire ma demande.

L'ordre du jour est accepté.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007**

---

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à notre secrétaire Mme Augsburgberger.

**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007****5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BAERTSCHI : Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire ont reçu sur leur place une enveloppe contenant une brochure qui s'intitule « Vision Praille Acacias ». C'est une brochure qui traite, pour votre édification personnelle, de l'urbanisme et l'architecture, c'est évident que ce projet, nous allons en reparler encore pendant longtemps. Je pense que c'est une brochure de qualité qui montre un certain nombre d'exemples de façades, entre autres, pour lesquelles certains sont sensibles, et je vous en souhaite bonne lecture.

M. LANCE : Quelques communications. Vous informer que l'Association des parents du cycle organise, en collaboration avec la bibliothèque municipale de Lancy, l'exposition sur le thème « Passage au cycle ou la grande traversée ou encore comment des élèves de 6P parlent de leur passage au cycle d'orientation ». Cette exposition a lieu du 6 février au 14 mars, et elle s'inscrit dans cette volonté politique que nos différentes entités culturelles collaborent mieux avec nos écoles.

Deuxième communication : Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire aux membres de la Commission de la culture, je vous informe officiellement que la responsable de la Ferme de la Chapelle a émis le désir de cesser son activité le 31 août 2007. Le Conseil administratif regrette cette décision, toutefois, nous avons saisi l'occasion d'entamer une réflexion sur le rôle de cette galerie dans le futur quartier de la Chapelle-les-Sciens. Une annonce paraîtra dans la presse ces prochaines semaines pour repourvoir ce poste de responsable de galerie.

Une opération électorale cantonale supplémentaire est prévue le 20 mai 2007 ! Mme Augsburger prendra contact avec les présidents des partis pour proposer des présidents et des vice-présidents pour cette opération qui n'était pas prévue sur le planning.

Enfin, vous rappeler également le festival « Les jeunes parmi le jazz » organisé par le Centre Marignac qui se déroulera du 26 janvier au 3 février dans la salle de la Plage à la Ferme Marignac. C'est un festival dynamique qui est ouvert aux musiciens en herbe, mais accueillant aussi des peintures confirmées.

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 30 novembre 2006 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Quartier de Lancy-Square – Périmètre Pont-Butin/Chancy/Gué/Pâquerettes  
Concept technique de l'évacuation des eaux non polluées bassin versant Aire  
Crédit d'étude (Fr. 50'000.--)**

=====

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.-- et que le périmètre d'étude correspond au plan localisé de quartier. En raison de la surface qui va se développer dans ce périmètre, il s'agit d'élaborer un schéma directeur pour l'évacuation des eaux qui a été demandé par le service cantonal pour l'évacuation des eaux (SEVAC) en collaboration avec le service de l'écologie de l'eau (SECOE).

En réponse aux questions des commissaires, il est précisé la possibilité de récupérer l'eau pour faire de l'arrosage, que les toits plats végétalisés n'allègeront pas le système de retenue des eaux, car le facteur maximal de génération d'eau provient des surfaces de chaussées.

Dans le cas des toitures, c'est moins contraignant puisque l'eau est bloquée directement à la source. Enfin, en ce qui concerne les coûts, la commune bénéficiera de subventions cantonales à hauteur de 25 %, le reste étant couvert par la taxe d'écoulement.

***L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 11 janvier 2007 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**a) Quartier « Les Marbriers » - Secteur Est – Concept technique de l'évacuation des eaux non polluées bassin versant Aire et collecteur d'eaux non polluées – route de St-Georges – tronçon Repos-Plateau – Crédit d'étude (Fr. 80'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le président rappelle qu'il s'agit d'un projet identique à celui de Lancy-Square. Le mandataire explique que le crédit de ce soir ne concerne que deux secteurs, soit le tronçon entre le chemin du Bac et l'avenue du Petit-Lancy, et celui entre la route de Saint-Georges et l'avenue du Cimetière. Il existe cependant une étude globale, mais cette dernière doit être encore formellement approuvée. Il explique ensuite que la mise en séparatif du réseau entraînera une surcharge sur l'exutoire et qu'il sera donc nécessaire d'adapter le réseau.

Aux questions des commissaires il est précisé que le collecteur sera chemisé et qu'il s'agit d'une solution durable, ce collecteur étant ancien, il sera affecté à l'eau usée. Un nouveau collecteur sera placé au-dessus de l'ancien, ceci permettra de faire une économie substantielle. Il est également précisé que les frais d'étude devraient être couverts par le Fonds cantonal.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007****b) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz informe les commissaires d'un courrier relatif à la possibilité de couvrir le bassin olympique pendant l'hiver. Cette option avait été étudiée mais, en raison de la situation hygrométrique du bassin, cette solution n'était pas possible, et une couverture permanente n'entraîne pas non plus en ligne de compte en raison du caractère patrimonial de la piscine.

Il évoque ensuite les différents sujets qui seront traités d'ici la fin de la législature par la commission et surtout une réponse est apportée au président de la commission : la rampe d'escalier de Mallet sera installée d'ici la fin du mois, ô miracle !

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 13 décembre 2006 et 10 janvier 2007 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**Plan directeur de quartier des Semailles –**

- 1. Acceptation du projet et de sa mise à l'enquête**
- 2. Volonté de garder la maîtrise du développement du quartier et de relancer un nouveau plan directeur de quartier**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : *Séance du 13 décembre 2006* - Trois variantes, avec un abaissement de 6 mètres de la hauteur des tours, ont été présentées en novembre à la Commission. Les groupes devaient étudier ces variantes et se prononcer sur le vote de principe de ce plan directeur de quartier. Or, deux groupes n'étant pas représentés dans cette séance du 13 décembre, le vote de principe a été reporté au 10 janvier.

Il ressort néanmoins des groupes présents que les trois variantes ne satisfont personne, les tours y sont toujours présentes, les problèmes de circulation ne sont pas résolus, et ces trois variantes sont refusées.

Il est rappelé qu'en l'absence de plan directeur de quartier, le secteur se développera hors contrôle de la commune. A ce propos, il faut savoir que des promoteurs sont déjà prêts à démarrer.

La Commune devant néanmoins garder le pilotage du développement de ce secteur, il est suggéré qu'elle organise un concours d'architecture avec une image directrice de la circulation, le respect d'une densité de 1.0., et le maintien de certaines villas existantes.

Les habitants pourraient même être associés au cahier des charges. Il est encore relevé que personne ne pourra obliger les propriétaires à vendre quelle que soit la décision de la commune.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

*Séance du 10 janvier 2007* - Avec le rejet des 3 variantes, doit-on accepter ce plan directeur de quartier tel quel ou le rejeter ? Telle est la décision à prendre ce soir.

Cela fait 2 ans que ce projet est à l'étude, les mandataires l'ont présenté à la population avant que la commission n'en prenne connaissance, les remarques de la commission n'ont pas été entendues par les mandataires. Bref, les demandes pour autre configuration ne s'y prêtant pas, les mandataires ne peuvent aller plus loin dans leur étude.

Le projet de plan directeur de quartier a donc été refusé par 5 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions en commission.

Il est en effet remis en question sur ce plan directeur de quartier proposé :

- les 3 tours et leur hauteur
- les grandes maisons qui ne conviennent pas
- la gestion des droits à bâtir qui serait très difficile à maîtriser.

Pour certains commissaires, il s'agissait néanmoins de la moins pire des solutions. Cela évitait que des promoteurs construisent anarchiquement dans tout le périmètre.

A l'unanimité de la Commission, il est décidé que la Commune garde néanmoins la maîtrise du développement de ce quartier et relance une nouvelle étude de plan directeur de quartier, en tenant compte des éléments déjà évoqués dans la séance de la commission du 13 décembre, soit : reprendre l'image directrice du plan directeur de 1990 avec le mail entre Curé-Baud et Semailles, densification le long du chemin des Palettes et de l'avenue des Communes-Réunies avec des immeubles ne dépassant pas le R+5 ou R+6, sauvegarder des villas au centre du périmètre, le tout avec une densité de 1.0. Le schéma de circulation proposé dans le plan directeur de quartier pourrait être néanmoins conservé.

M. GUILLERMIN : Je découvre aussi ce texte. Comme exprimé en commission, notre groupe, démocrate-chrétien, refusera ce plan directeur de quartier localisé.

En effet, si on fait un bref historique, nous avons, en début de législature, demandé que le Conseil administratif initie ce plan directeur en fonction des nouveaux pouvoirs confiés aux élus municipaux. Nous pensions, pleins d'illusions, que la commission et les partis politiques auraient un rôle actif à jouer dans l'élaboration de ce plan directeur de quartier.

Or, nous sommes allés de désillusions en désillusions ayant l'impression de n'être que des caisses enregistreuses, juste bonnes à dire oui ou non aux propositions qui nous étaient faites par les mandataires, l'Etat ou le Conseil administratif, mais que toutes nos propositions ou demandes restaient lettres mortes. Pour preuve, la maquette et les premiers projets ont été présentés à la population avant la commission, ce qui démontre bien le peu de considération accordée aux commissaires.

Cerise sur le gâteau, nous avons demandé expressément aux mandataires de revoir leur projet en leur expliquant que ces tours et grandes maisons passaient mal, voire très mal auprès de la population. Nous avons été reçus 5 sur 5 ! Les tours sont passées de 15 à 13 étages. Notre rôle de relais de la population a été bafoué. Cela nous conforte dans notre impression de n'être que des marionnettes justes bonnes à cautionner les choix du Conseil administratif, des mandataires et de l'Etat, j'ai bien précisé du Conseiller administratif, parce que c'est marqué CA.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Il est bien entendu que le parti Démocrate-chrétien, qui était l'initiant de ce plan directeur de quartier, n'entend pas baisser les bras et désire que se réalisent dans ce périmètre des constructions à échelle humaine.

Nous souhaitons également que la commune garde la direction du développement de ce périmètre. Nous réitérons la proposition que nous avons faite il y a 3 ans, c'est-à-dire reprendre l'image du plan directeur Semailles/Curé-Baud, densifier le long des axes Communes-Réunies, Palettes, Semailles, garder quelques villas, le tout devant ascender une densité maximum de 1.0.

Le Conseil administratif peut, soit prendre un nouveau mandataire pour relancer la procédure, soit organiser un concours restreint d'urbaniste/architecte pour aménager le périmètre, soit « vieille rengaine » engager à mi-temps ou plein temps un urbaniste communal qui, pour premier travail, prendrait en charge l'aménagement de ce secteur.

Nous souhaitons également que le Conseil administratif prenne langue au plus vite avec les propriétaires dans ce périmètre, car certains ont des vellétés de constructions et il serait bien que leurs demandes soient prises en compte et intégrées dans l'étude que nous souhaitons voir relancer, et ce, dans les meilleurs délais. Certains promoteurs patientant depuis 3 ans !!

En fonction de ce qui précède, le Parti Démocrate-chrétien votera non au point No 1 et oui au point No 2.

Mme REULAND : Pas facile de prendre la parole la première fois au Conseil municipal, surtout sur un sujet sensible en cette période électorale, pas facile quand on est la benjamine et seulement au Conseil municipal depuis un an, mais il faut bien s'immerger dans les eaux troubles en violence. Comment les verts peuvent-ils soutenir un projet qui exhorte le bétonnage de notre commune ? Nous n'échapperons pas à la densification, surtout dans une commune suburbaine. Alors autant prendre les devants pour que cette densification se fasse intelligemment. Ce plan directeur de quartier des Semailles a l'avantage de proposer de grands espaces verts, une minimisation de l'impact des voitures, une mixité des logements et un indice d'utilisation du sol à 1. Ce projet permettrait de composer avec les exigences de l'Etat de densifier cette zone et de proposer un espace social et environnemental acceptable.

Que se passera-t-il si le plan directeur de quartier est refusé ? Deux solutions : un nouveau plan directeur de quartier est mandaté. Mais nous sommes tenus de respecter certains délais pour que le plan directeur de quartier soit avalisé par l'Etat. Serons-nous capables de répondre à cette exigence, étant donné le temps déjà passé sur le premier plan directeur de quartier ? Ensuite, n'oublions pas de mentionner qu'environ Fr. 150'000.-- ont déjà été dépensés pour ce premier mandat. À combien va s'élever la facture finale ?

Deuxième solution, la commune abandonne le pilotage de ce quartier et laisse les promoteurs construire à leur guise. Donc plus de mixité, plus d'indice d'utilisation à 1 mais à 1,2, plus de rationalisation du sol et j'en passe.

Conscients de la difficulté d'application des droits à bâtir, nous pensons toutefois que la solution de maintenir ce plan directeur de quartier est la meilleure. Ce plan directeur de quartier préserverait le coeur de ce quartier de l'implantation de constructions sous forme de barres de 5 ou 6 étages sur rez-de-chaussée. Cet agencement amènerait son

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

lot de trafic automobile et autres nuisances pour tous les habitants.

La commission de l'aménagement du canton de Genève a eu l'occasion de discuter en 2006 du plan directeur de quartier des Semailles suite à l'audience des pétitionnaires Lancéens opposés aux tours. Le rapport de cette séance indique clairement que tous les partis, à l'exception d'un, qui n'est pas représenté ici, se sont exprimés favorablement pour ce plan directeur de quartier. Étonnant que certains de ces mêmes partis à Lancy tiennent des positions désormais différentes. Pourquoi cette subite retenue ? Retenue qui finalement me paraît bien plus relever du calcul politique que de réflexions mûries en profondeur ! Je conçois aisément qu'il n'est pas facile de maintenir ses positions devant le mécontentement de certains Lancéens qui voient leur commune se densifier de toutes parts. Les écouter et répondre à leurs attentes c'est notre job, mais à nous aussi de leur montrer le bien fondé d'une vision à long terme que représente ce plan directeur cantonal.

Les Verts invitent donc le Conseil municipal à accepter le plan directeur de quartier des Semailles.

M. ALONSO : Notre groupe ne le soutiendra pas évidemment, suite à toutes les commissions qui ont eu lieu par rapport à cela et aussi par le fait que nous n'avons pas été entendus. D'autre part, nous considérons que sur la commune, nous avons énormément de projets, nous avons la Chapelle-les-Sciars, Sovalp, nous considérons que nous avons encore un peu de temps pour avancer avec prudence.

Ceci dit, nous restons bien sûr d'accord avec cette volonté de garder la maîtrise du développement du quartier, donc nous voterons non à ce plan directeur de quartier et notre volonté de garder cette maîtrise est toujours intacte.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Juste une petite intervention, je voudrais juste m'étonner de l'intervention de mon cher collègue du groupe Démocrate-chrétien, et ce qui apparaît pour moi clairement comme un revirement, dont j'ignore les motivations. Car, bien que je ne siège plus dans la commission de l'aménagement du territoire, je garde clairement le souvenir du président se félicitant que des mandataires aient enfin le courage de proposer des tours à Genève !

M. ALONSO : En ce qui nous concerne, nous pensons qu'on a le temps, qu'on doit prendre ce temps, il faut aussi donner du temps visiblement à tous les partis de pouvoir faire le point sur cette question, et pouvoir se prononcer ultérieurement, voire la prochaine législature, comme il a été suggéré.

M. BAERTSCHI : Sans s'être concerté avec Mme Juillerat Van der Linden, j'ai fait un petit tour dans les archives, les prises de positions de chacun, tout en sachant qu'on peut évidemment toujours changer d'avis. Il faut aussi savoir qu'un jour quand une personne dit oui, et quelques mois après, elle dit non, c'est difficile de faire quelque chose. Cela je le dis en terme d'exécutif.

Je rappellerai juste que, comme c'était en commission de l'aménagement du territoire, je ne nommerai pas les noms, deux personnes d'un parti siégeant ici ont dit par exemple, c'était quelqu'un qui s'exprimait : « son parti était favorable aux tours qui dégageraient des espaces verts à leurs pieds » et son collègue a acquiescé, juste après, c'était le 20 avril 2005.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

En séance publique, là, M. Favre je vous cite parce que l'on peut vous citer, vous avez dit « le long des Communes-Réunies, tout le monde se plaint, des barres on n'en veut plus, et je crois que l'idée des tours est excellente, il y a des tours magnifiques, il faut voir les tours de Cérésole qui sont parmi les plus belles au niveau architectural, je crois qu'il faut faire confiance aux architectes ». Ces belles paroles vous ont d'ailleurs incité, il y a plus d'une année, à confier ce projet au département pour analyse.

Alors, le projet n'a guère changé d'ailleurs, ce qui a changé en revanche c'est évidemment la réaction des gens, qui à la suite d'une pétition, ont montré qu'ils étaient contre, mais ce sont ces trois tours qui manifestement ont posé problème, et puis, on peut comprendre que ces trois tours posent problème, il y a eu une pétition, Mme Reuland a en effet relevé que la commission du Grand Conseil l'a classée, ou du moins en terme plus poli, l'a déposée sur le bureau du Président du Grand Conseil.

Donc ce projet n'a pas beaucoup évolué depuis une année et demie. En revanche, ce qui évolue, c'est évidemment un certain nombre de pressions qui se sont exercés contre les tours et qui, je pense aujourd'hui, font qu'on est moins enthousiastes pour cela. Je ne parle pas pour les Socialistes, qui ont toujours montré un enthousiasme extrêmement modéré, si j'ose dire, en revanche, d'autres partis avaient pris une position assez forte.

Vous comprendrez bien la difficulté en tant qu'exécutif de fonctionner avec des girouettes. Qu'est-ce que nous allons faire ? Vous allez certainement ce soir laisser tomber, je pense que c'est l'urbanisme différencié que vous avez voulu, c'est un taux de 1 que vous avez voulu, c'est évidemment aussi un quartier qui n'aurait plus de voitures, ce que vous avez aussi voulu.

Donc, ce soir, j'entends un certain nombre de remarques qui sont plus, je pense, des remarques qui contrent les mandataires qui n'ont fait que ce qu'on leur a dit de faire, et ce que vous avez aussi voulu faire, l'exercice a été extrêmement difficile. Quand il s'est agi de dire comment faire pour baisser les tours, et en fonction du parcellaire, nous avons tous remarqué qu'abaisser les tours était évidemment arriver à un projet qui était moins bon en terme de qualité. C'est bien la raison pour laquelle la commission a refusé ces trois variantes, parce que le premier projet était plus logique, en terme d'urbanisme.

Il faut aussi savoir aujourd'hui où on se trouve, cela fait maintenant plusieurs années que certains propriétaires ont vendu à des promoteurs, je ne parle pas de ceux qui ont vendu pour que d'autres y habitent, c'est autre chose. On prend un risque de vouloir le beurre, l'argent du beurre et la fille qui vend le beurre, parce que la deuxième résolution, le deuxième vote de principe contre lequel personne ne peut être, bien entendu, qui veut être contre que nous pilotions, nous fassions un plan directeur de quartier, personne, c'est évident. Simplement, en terme de réalité, je ne sais pas si nous allons pouvoir être suivis, je ne sais pas s'il va être facile de dire à des gens qui attendent depuis 3 ans, écoutez le Conseil municipal réfléchit, et le sujet est tellement important, comme l'a dit M. Alonso, qu'il faut prendre beaucoup de temps parce que, on ne construit pas comme cela. Il faut savoir ce que l'on veut, il y a des gens qui sont contre, il y a des gens qui sont pour, si le Département rentre dans cette philosophie, aux réflexions de méditation du Conseil municipal, c'est avec grand plaisir que j'y rentrerai aussi.

Simplement, je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, nous ne lâchions pas la proie pour

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

l'ombre, donc vous voterez ce que vous pensez devoir voter, je ne pense pas que nous faisons un acte politique extrêmement fort ce soir, j'aurais préféré que certaines personnes disent, au lieu de trouver le coupable, écoutez nous avons, dans un premier temps, pensé que le projet était bon, mais les réactions des habitants nous ont semblé en effet poser problème, donc nous pensons toujours que le premier projet était bon, mais nous ne pouvons pas mécontenter nos communiens, donc nous suivrons notre idée, et nous disons non, cela aurait été à mon avis le mérite de la franchise.

Mme BUUNK-DROZ : Je vous entends M. Baertschi, mais je trouve qu'il faudrait aller beaucoup plus loin ou plus en avant. En somme, la population, les propriétaires, les personnes qui habitent ce territoire devraient être associés dès le départ, ce qui évite ensuite de faire des oppositions. J'aimerais proposer, et je ne suis pas la seule, pour la suite puisqu'il est bien clair que ce projet va être refusé, d'après les interventions que nous avons entendues, que l'on associe maintenant les habitants depuis le départ pour voir quelle maîtrise du quartier on peut avoir ; parce que les habitants, ce sont les premiers concernés, puisqu'ils y habitent, et les nouveaux propriétaires de pouvoir construire le quartier ensemble. Je pense que la maîtrise du sol est absolument essentielle, on voit déjà que tout le pourtour du terrain est grignoté par des nouveaux projets, certains sont restés bloqués chez vous, Conseil administratif, ce qui fait que vous n'avez pas voulu encore donner votre avis, et j'espère que vous les détenez encore, parce qu'on voit ce que cela donne lorsqu'on commence à construire tout autour ces espèces de barres qui n'ont plus aucune unité entre elles, qui sont tout à fait disparates.

Je fais un appel maintenant que dorénavant pour les constructions dans cette commune, on puisse associer les habitants dès le début, on le fait bien pour les Ateliers du futur, pourquoi pas pour ces projets-là.

M. FAVRE : En réponse à M. Baertschi, juste en parlant de souvenir, je vous rappelle qu'il y a 4 ans, vous couriez les signatures pour l'initiative de l'Alu pour garder les villas pas seulement aux Semailles, mais quand vous parlez de tourner sa veste, je crois que vous n'avez pas de leçon à donner aux gens, vous êtes le champion du monde. Je crois quand même que vous y allez un peu fort.

Dans le texte, on dit que nous avons tourné notre veste, on était pour les tours, j'ai défendu les tours effectivement, lorsque nous avons vu les réactions que cela engendré, nous avons demandé aux mandataires de revenir, et nous avons essayé de faire l'écho de la tendance avec les gens du quartier. Nous n'avons absolument pas été suivis, il n'y a eu aucune entrée en matière, en disant ces grandes maisons posent problème aux habitants du quartier, trouver autre chose et le résultat, ils ont enlevé deux étages, c'est cela qui nous a un peu fâchés. Dire qu'on a tourné notre veste, c'est égal, essayons de proposer autre chose pour avancer.

On a perdu une année parce que après avoir vu les mandataires, ils sont revenus avec les tours, on leur a dit non, cela ne va pas vis-à-vis de la population, je suis le premier à le reconnaître, j'ai changé d'avis. Ce qu'on a demandé c'est rediscuter, d'être écoutés et d'être entendus, ce qui n'a pas été le cas, il me semble. Ils se sont entêtés avec les tours, on a pratiquement perdu une année maintenant, on n'est pas les seuls responsables. Dire qu'on tourne notre veste, c'est un peu virulent.

M. STUDER : Personnellement, je suis consterné, non pas parce que cela se passe au niveau du sternum, par l'audace et le courage politique des membres de ce Conseil.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant par M. Favre ou notre Conseiller administratif, M. Baertschi ou d'autres. Je constate que le courage politique de ce Conseil est manifestement fluctuant. En dehors de la constance fort honorable des « Nein Sager », je constate que lorsqu'il s'agit de prendre de vraies décisions politiques, le silence du vide intersidérant s'installe insidieusement tel un ténia, déjà repu avant même d'être obligé de se battre pour survivre. Bref, journées portes ouvertes, et servez-vous !

La proposition d'un plan directeur de quartier par les élus semblait être l'occasion rêvée de la mise en place d'une politique d'aménagement maîtrisée. Le fait de tergiverser ne va pas nous faire aller de l'avant.

Las, le courage politique est toujours « inversement proportionnel aux promesses qui peuvent être faites. Changer d'avis, il n'y a que les imbéciles qui ne le font pas, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais par contre, la patate chaude court toujours et les calendes grecques sont toujours plus que jamais d'actualité.

Prudence politique et temps qui passe sont désormais de mise, mais simplement sachez que ce temps qui passe, il se bat contre vous, il se bat contre nous et il se bat contre les habitants du quartier. Le jour où il y aura un promoteur qui construira une barre de 5 ou 6 étages et qu'elles seront toutes pareilles, contrairement à ce que pense Mme Buunk-Droz, c'est pas sympathique de voir cela, mais c'est ce qui nous pend au nez. Je trouve lamentable qu'on en soit arrivé, après des années de discussions sur ce sujet, à dire, non en fin de compte, il faut remettre les choses aux calendes grecques.

M. FAVRE : On ne va pas y passer la nuit, mais on n'a pu faire aucune proposition, le paquet est arrivé ficelé, sous forme de maquette et de plan, avant que la commission ait quoi que ce soit à dire. Donc nous faire croire que nous avons un quelconque pouvoir, une quelconque décision, un quelconque changement urbanistique dans ce dossier, je crois que vous racontez n'importe quoi.

***Vote de principe 1) refusé par 24 non - 6 oui.***

***Vote de principe 2) accepté par 29 oui – 1 abstention.***

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 13 décembre 2006 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**a) Plan directeur de quartier La Chapelle-les-Sciers**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet (clichés) : Ce plan directeur de quartier n'a pas été accepté par Plan-les-Ouates, et le Département du territoire s'est donc repenché sur la partie de Plan-les-Ouates, tout en préservant les intérêts lancéens.

Pour Plan-les-Ouates, il s'agissait de maintenir les jardins familiaux des Sciers qui sont regroupés maintenant dans le secteur sud. Plan-les-Ouates demandait également un accès supplémentaire depuis le secteur de la Milice. Des parcelles sont déjà affectées à la création d'un groupe scolaire, les bâtiments ne dépasseront pas le R + 3 et seront adaptés à la topographie.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Pour Lancy, le projet est grosso modo le même. L'Hospice Général et la Fondation Bonna Rapin ont déposé une demande de renseignements et le plan localisé de quartier devrait être élaboré durant cet hiver: soit des immeubles en bloc plutôt qu'en barres. Immeubles de gabarits R+5. Une densité de 1.0 est appliquée.

Dans un premier temps, on accédera à ce quartier par la route de la Chapelle, ensuite un accès par le chemin de la Milice sera créé. Une seule rue centrale desservira ce secteur, avec rebroussement et débouché/accès sur la route de la Chapelle.

Un parking sera implanté sous la rue centrale dans un premier temps, pour ensuite voir la réalisation d'un 2ème parking collé au premier lors de la 2ème phase de construction. Le taux de places de parking sera de 1,3/logement.

L'organisation de la circulation est conçue de manière à rendre le trafic de transit impossible. Une piste cyclable sera aménagée sur la route de la Chapelle. Les espaces verts sont relativement importants avec de nombreux bosquets. Le centre commercial n'étant pas réalisé dans un premier temps, des petits commerces pourraient être implantés au rez des bâtiments. Ce seront environ 1200 nouveaux habitants pour Lancy.

Le groupe scolaire devrait être réalisé en même temps que les premiers bâtiments et Plan-les-Ouates a clairement fait savoir son besoin d'une école. La notion de centralité villageoise, c'est-à-dire lieux de rencontre avec bistrot, activités sociales et religieuses, commerces de proximité, est maintenue dans le projet et est commune à Lancy et Plan-les-Ouates. A relever que sur le secteur de Lancy sera créée une crèche.

Le plan directeur de quartier sera réalisé en même temps que le plan localisé de quartier pour assurer sa compatibilité. Lancy et Plan les Ouates se prononceront sur ce plan directeur de quartier qui devra être approuvé par le Conseil d'Etat.

Pour ce qui est du plan localisé de quartier, après enquêtes technique et publique, le Conseil municipal donnera son préavis, puis le plan localisé de quartier passera en procédure relative aux oppositions.

**b) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : La construction de la passerelle des sports entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le stade de Genève qui devait, en séance du 13, démarrer et actuellement, on voit qu'il y a déjà des travaux en cours.

Il est signalé un problème d'aménagement de la circulation sur la route de Chancy à la hauteur de la place des Ormeaux. Le bus, lorsqu'il est à l'arrêt, bloque souvent le passage piétons obligeant ces derniers à se faufiler entre les voitures arrêtées, d'où danger.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

11. **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 13 décembre 2006 –  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF  
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 8 janvier 2007  
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
- 

**Vente éventuelle d'une parcelle communale 13, chemin des Recluses**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet (clichés) : La maison, d'une emprise de 41 m<sup>2</sup> au sol, située sur cette parcelle de 1068 m<sup>2</sup> est actuellement louée à un employé communal, qui a fait une offre d'achat à la Commune pour la somme de Fr. 350'000.--.

L'expertise de cette parcelle et maison est évaluée à Fr. 237'000.--. Aucun projet de développement n'est prévu dans ce secteur. Cette parcelle est entourée de villas proches les unes des autres et il n'est donc pas possible d'envisager un agrandissement quelconque de cette maison. La maison date des années 1920 et, est composée d'une cuisine, d'un salon et de 2 chambres à l'étage.

Le Conseil administratif n'ayant pas un avis tranché et les commissaires ne manifestant pas un enthousiasme particulier pour cette vente, il est décidé d'en rester au statu quo pour l'instant.

Ayant assisté à la séance de la Commission des finances et logement qui a traité ce sujet le 8 janvier, il est apparu, au vu des documents en possession de cette commission, que la villa est en fait scindée en deux parties n'appartenant pas aux mêmes propriétaires. En outre, une autre famille habite la deuxième partie de la maison. Cette situation n'a pas été évoquée en Commission de l'aménagement du territoire, faute d'avoir un document sur cette parcelle, mais aurait-elle changé les avis des commissaires ?

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Cette propriété comporte deux parcelles qui se présentent en L. Les locataires de cette maison sont intéressés à l'acheter. Actuellement, ils paient un loyer de Fr. 1'497.-- par mois. La parcelle construite est estimée à Fr. 235'000.--, l'autre, pratiquement inconstructible à Fr. 86'000.--, soit un total de Fr. 321'000. Seul un pan de la maison appartient à la commune: deux familles y sont logées.

Si la propriété n'est pas dépourvue de charme, elle n'a cependant pas le confort d'une villa moderne. Le Conseil administratif se trouve confronté à un problème d'éthique : s'il est question de vente, celle-ci doit être ouverte à toute personne intéressée et pas automatiquement attribuée à qui l'occupe.

Une commissaire suggère de mettre entre parenthèse la position de la Commission de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2006 puisque l'élément suivant n'était pas apparu clairement : une partie de la villa est occupée par une autre famille.

En 1970, la maison a été achetée pour Fr. 90'000.--. Le quartier était alors appelé à être déclassé en zone de développement. Cela ne se fera pas. La Commune ayant acquis ce bien pour Fr. 90'000.--, il présente un bon rendement en regard du loyer perçu. Quelques travaux ont été effectués et la villa est en bon état actuellement; la

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Commune n'a pas estimé les travaux à venir.

La Commune a connu un précédent dans le cadre de la vente d'une villa aux locataires au chemin des Pâquerettes: opération extrêmement intéressante pour les acquéreurs. Dans le cas de figure, si le rendement est bon, il conviendrait de garder cet objet.

Plusieurs commissaires ne sont pas favorables à une vente de la parcelle, et s'opposent à toute tentative de vilipender un patrimoine communal qui pourrait servir dans le cas d'échange de terrains.

Un agrandissement de la construction n'est pas possible en raison de l'étroitesse de la parcelle située en zone villa. En cas de résiliation de bail, la situation serait autre pour la Commune. En outre, s'agissant d'un prix de vente de Fr. 350'000.--, il aurait peu d'impact sur une dette de Fr. 120 millions.

M. Lance mentionne qu'au niveau densification, il n'y a pas beaucoup de possibilités. Il souhaiterait néanmoins recueillir une direction à suivre de la part de la Commission pour répondre ensuite aux locataires. Il n'est pas, personnellement, défavorable à la vente de la maison, mais hésite néanmoins à donner la priorité à des locataires qui sont en place depuis un certain nombre d'années.

**12. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 8 janvier 2007**  
**Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**  
**COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –**  
**Séance du 10 janvier 2007 –**  
**Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**a) Visite de la villa sise au 39, avenue des Communes-Réunies**  
**- discussion sur son avenir**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Cette maison était occupée par un atelier de mécanique de précision depuis 1990. Le loyer était de Fr. 2'207.-- par mois (Fr. 26'484.-- annuels). L'entreprise étant un peu à l'étroit, elle a trouvé de nouveaux locaux dans la zone industrielle de Plan-les-Quates. La maison qui jouxte la barrière du stade, est inoccupée depuis le 30 avril 2006. Une installation d'antenne pour le téléphone mobile se trouve à côté.

Que faire de cette maison marquée par son utilisation artisanale ? Le Conseil administratif était plutôt en faveur de la démolition pour agrandir le parc et a envisagé diverses autres possibilités :

- démolir cette villa qui se trouve entre le terrain de football et la rue des Communes-Réunies sans aucun dégagement autour ;
- relouer à un artisan - mais il n'y a pas d'accès en voiture ;
- rénover la maison pour en faire des logements pour étudiants - mais ce sont des travaux importants à engager. (approximativement Fr. 170'000.--) ;
- vendre : le voisin de cette maison a des craintes par rapport aux futurs locataires. Il serait disposé, cas échéant, à la racheter.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Une commissaire demande si le Conseil administratif a étudié la possibilité d'en faire un lieu pour jeunes et ados, lieu qui manque cruellement à Marignac.

M. Lance souligne qu'il est possible de la mettre à disposition d'une association. Mais il faudrait entreprendre des travaux importants.

Ne serait-il pas judicieux de démolir la maison pour créer un nouvel accès à la piscine ? Mais, le plan de réhabilitation de la piscine comporte un pont-promenade depuis l'avenue des Communes-Réunies jusqu'à l'avenue Eugène-Lance.

Il y a des étudiants jusqu'alors logés par la Commune qui devront être relogés. De gros travaux seraient à faire. Le bâtiment est situé sur le décrochement d'un périmètre d'une zone artisanale et industrielle, pour du logement, il faudrait une dérogation.

Le montant de Fr. 170'000.-- pour des logements étudiants étant bien moindre que le million pour la maison à côté de la chapelle protestante, il vaudrait la peine de faire les travaux. Ce serait, pour des étudiants, un endroit parfait, proche du tram, et répondrait au besoin de chambres étudiantes.

En conclusion, pour la commission, il n'y a pas une volonté de démolir cette villa mais de la mettre à disposition d'associations.

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Cette villa était louée à un artisan qui a déménagé. Faut-il la démolir, y loger des étudiants, la mettre à disposition d'associations ?

Cette villa a été acquise en 1969 pour Fr. 25'000.--. Pour les "anciens", au rez-de-chaussée se tenait la buvette du stade Marignac ! Il s'agit d'une villa sur 2 étages, aucun terrain à disposition autour, aucun accès en voiture, située à côté d'une grande antenne de téléphonie mobile, en bord de route, arrêts de tram et de bus tout proches.

Les murs, sols et toiture sont sains. Les installations intérieures, telles que sanitaires, isolation et chauffage devraient être refaits. Le montant de Fr. 170'000.-- a été articulé pour un minimum de remise en état. Si l'on veut en faire des logements pour étudiants, se trouvant dans la zone artisanale, il faudrait demander une dérogation à l'Etat. Passer également par une autorisation de construire pour le rafraîchissement intérieur. La Commission n'est pas favorable à la démolition de cette villa et c'est l'option pour des locaux associatifs qui est ressortie nettement.

**b) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Un projet de transformation de la maison Dentan à la route du Grand-Lancy (pratiquement en face de la Mairie) est proposé et la Mairie a demandé aux architectes de considérer l'ensemble du périmètre. Il s'agirait de petits immeubles d'habitation style villageois, mais rien n'est définitif, ni fixé.

Mme JELK-PEILA : Je dois rapporter pour les Mouilles ?

M. LANCE : Oui.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Mme JELK-PEILA présente le sujet : EMS Les Mouilles - Evolution du projet – La Commission des finances et logement a reçu M. Föllmi, président de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées, il nous communique :

- la demande d'autorisation de construire a été déposée par le bureau d'architectes en décembre 2004 tout comme le projet institutionnel du type de celui de la résidence la Vendée. L'EMS Les Mouilles n'ayant rien de particulier, il s'agissait de définir le personnel, les charges, le budget, les recettes, soit un plan d'exploitation du projet.
- L'autorisation de construire a été délivrée au mois d'août 2006. L'EMS se trouvera dans l'extension du centre commercial Lancy Centre. Il fallait tenir compte de toutes les contraintes. La construction devrait démarrer en avril 2007 et s'achever à la fin de l'été 2009.

Le total investissement prévu est :

- Fr. 37,5 millions, soit le terrain (Fr. 4.2 millions), la construction en elle-même (Fr. 31.3 millions) et l'ameublement, équipement (Fr. 2,1 millions)
- la subvention cantonale, déjà votée par le Grand Conseil en 2005, serait de Fr. 13.4 millions
- la Fondation bénéficie d'une donation de Fr. 3 millions de la part d'une tante d'un membre du bureau d'ingénieurs-promoteurs
- restent Fr. 21.4 millions à financer au travers d'une hypothèque bancaire
- condition de l'autorisation de construire, réduire le coût de construction de Fr. 2 millions
- budget d'exploitation: le canton a fixé un coût de Fr. 290.-- par jour et par résident. Il s'agit d'un EMS de 78 lits (75 lits à la Vendée)
- la différence de prix entre l'EMS Les Mouilles (Fr. 290.--) et la Vendée (Fr. 192.--) est essentiellement due à l'emprunt hypothécaire. A la Vendée, il n'y a plus du tout d'emprunt, il a été remboursé totalement au bout de dix ans
- une deuxième société d'exploitation aura la charge de l'EMS Les Mouilles
- certains postes seront communs. Par exemple, la buanderie de la Vendée, quelque peu surdimensionnée pourra être utilisée aux Mouilles.

Dans le cadre de la réduction de la subvention de l'État pour les EMS, la Commune est confrontée à un problème lié à la séparation juridique entre la Fondation et l'exploitant. Il reste un manque au niveau des subventions, le dossier a donc été réactivé auprès de l'Etat.

Le promoteur étant pressé de démarrer le chantier. Dès que le locataire du centre commercial aura signé, les choses devraient se concrétiser. C'est la raison pour laquelle ce sujet est présenté à la commission.

**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. GUILLERMIN : Comme me l'a soufflé M. Aeschbacher tout à l'heure, je tiens à remercier M. Pascal Chobaz et le Service des travaux et constructions au nom des locataires des immeubles Mallet, pour la magnifique rampe d'escalier qui a été posée à temps, avant la neige et le gel. J'ai pu apprécier la nuit dernière, en rentrant de ma résidence secondaire habituelle, que la neige était délagée mais elle avait fait place à

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

une patinoire en pente assez acrobatique, surtout chargé de paquets, heureusement, je fais partie des rares noctambules, les aînés étaient sagement au chaud à leur domicile. Merci encore.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On reste avec les problématiques enneigées. En premier lieu, je voudrais remercier le service de la voirie pour son rapide et efficace dégagement des voies routières. Toutefois, je suis stupéfaite par le mauvais dégagement des voies piétonnières, et en particulier aux alentours des écoles. Malgré, ou à cause, du mercredi de congé, les abords de l'école En Sauvy, par exemple, étaient ce matin encore totalement impraticables, plusieurs personnes sont lourdement tombées, un enfant s'est blessé et il n'existait même pas un cheminement permettant d'accéder de manière sûre à l'entrée de l'école. Je me demande donc où l'on met les priorités, et il me semble que compte tenu de l'offre en transports publics à disposition en priorité celle du tram, il serait bon en de telles circonstances de privilégier les 2 pattes plutôt que les 4x4.

Petite addition à ce coup de gueule en partie lié à une grosse frayeur matinale, je voudrais saluer l'efficacité de M. Guerrero et ses capacités d'écoute de maman et d'épouse stressée.

Par ailleurs, nous avons entendu en commission sociale de la semaine dernière des membres du comité de l'association Keskelles fon, association dont le projet est de développer la place des filles et des femmes dans une société où les rapports entre sexe chez les jeunes se durcissent terriblement, par un travail essentiellement mené auprès des adolescentes. Vous vous souvenez sans doute de la fête organisée l'an dernier à la salle communale par cette association, qui sera étendue cette année à un festival qui se tiendra la première semaine de mars. Je rapporterai en détail sur ce point lors de la prochaine séance du Conseil municipal, mais, mon interpellation est motivée par le fait que, l'an dernier, la commune avait apporté son soutien à cette manifestation, on a pas pu en parler en commission parce que le budget n'était juste pas encore disponible, mais je pense qu'il est essentiel qu'elle le poursuive cette année, tant cette démarche s'inscrit dans nos préoccupations et dans notre souci de permettre une meilleure insertion sociale à toutes et tous.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai deux interventions, la première c'est tout d'abord un SOS piétons. C'était avant la neige, et maintenant que la neige est là, cela a augmenté. Il se trouve que les cyclistes dans cette commune, vous savez que je circule à pied, les cyclistes nous doublent sur les trottoirs, viennent à notre rencontre, lorsqu'il fait nuit, ils n'ont pas de feux, ce qui n'est pas acceptable. Ils roulent sur le pont de Lancy et quand on leur fait remarquer qu'il y a une piste cyclable juste de l'autre côté de la rampe, ils répondent « je sais » et continuent à rouler. Ils brûlent les feux rouges, spécialement lorsque les piétons traversent parce que c'est trop difficile de s'arrêter lorsqu'on est en vélo, on préfère faire des petits détours et ne pas descendre de son vélo. Je sais bien que c'est difficile d'agir, je ne voudrais pas parler de répression, ce serait dommage, mais que peut-on faire pour éduquer ces deux roues qui deviennent de plus en plus envahissants, ce qui est, dans un sens très bien, mais dans un autre sens, moins bien pour les piétons.

Ma deuxième intervention est une demande au Conseil administratif. On a distribué ces fascicules sur la Praille, et je voulais savoir s'il en restait, peut-être un ou deux, à disposition des personnes intéressées.

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

M. AUGSBURGER : J'aimerais tout d'abord féliciter M. Chobaz, je suis très content que l'entreprise Implenia ait été réglée, cela me fait extrêmement plaisir.

En second, j'ai un de mes collègues qui parlait de courage politique. Ce soir, on a un rapport de la Commission des finances et logement où on parle de vente aux enchères à l'Etoile Palettes, et on passe cela sous le silence, tranquillement, pour surtout que personne ne fasse de vagues, comme courage politique je trouve cela extraordinaire. Je suis parfaitement déçu par cette attitude.

Mme JELK-PEILA : Je voulais juste répondre à Mme Buunk-Droz que pratiquement moi-même du vélo, il n'y a pas de piste cyclable pour descendre le pont de Lancy, et que ceci est extrêmement dangereux et que je me permets de descendre le pont de Lancy sur le trottoir, de manière à ne pas être coincée contre le mur par les véhicules.

M. BAERTSCHI : La seule question que j'ai entendue est celle de Mme Buunk-Droz qui demande si on peut se procurer ces brochures quelque part. Je peux vous répondre, j'ai ici une lettre qui dit que : « du 27 janvier au 3 février, nous organisons avec les étudiants de l'institut de l'architecture une vente du livre dans le hall d'entrée de M Parc de la Praille à Carouge. La maquette du périmètre sera exposée à cette occasion dans le stand ouvert de 10 à 18 heures ». Je crois savoir que cette publication coûte Fr. 10.-- au M Parc où on peut l'acheter.

M. CHOBAS : Je n'ai pas grand chose à dire ce soir mais j'entends néanmoins Mme Juillerat Van der Linden sur les priorités de déneigement. C'est vrai que les priorités de déneigement de la voirie communale consistent principalement, en cas de chute de neige, en les routes, les passerelles et les arrêts de bus. Alors quid des trottoirs ? Ce contexte-là, la priorité est donnée effectivement aux transports publics et aux deux et quatre roues, mais pas forcément aux deux jambes. S'agissant des trottoirs, il faut rappeler qu'il y a des règlements qui font que, sur le domaine privé, les propriétaires sont responsables du déneigement des trottoirs et que nous intervenons sur le domaine public communal, concernant les trottoirs, dans un deuxième temps.

En regard des écoles, il a été convenu que nous ne déblayons pas la totalité des préaux, parce que ce n'est souvent pas possible, mais que la priorité consistait à créer des cheminements d'accès pour que les élèves puissent accéder, si ce n'est en toute sécurité, en tous les cas dans les meilleures conditions possibles, à leur école. J'ai pris note de votre remarque s'agissant de l'école concernée. S'il n'y avait pas d'accès nous en reparlerons. Vous vous rendez bien compte que, si on doit intervenir sur les passerelles, les routes, les arrêts de bus, s'agissant des écoles, on ne peut pas déblayer la totalité des préaux mais que nous nous efforçons de créer des cheminements qui permettent d'accéder encore une fois dans les meilleures conditions possibles aux écoles.

M. LANCE : Je ne sais pas si le Président de la Commission des finances et logement veut intervenir, mais par rapport à la remarque de M. Augsburgers sur le courage politique, je ne la comprends pas. Ce n'est pas la première fois qu'un sujet n'est pas rapporté tout de suite en séance du Conseil municipal. J'ai demandé que ce sujet ne soit pas rapporté tout de suite, et qu'on en parle dans les groupes politiques. Les membres de la commission, à l'unanimité, étaient d'accord qu'on ne rapporte pas ce sujet lors de cette séance du Conseil municipal. Je ne vois pas où est le problème. De toute façon, ce sujet sera rapporté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, en l'état, la commission a estimé que cela n'était pas nécessaire !

**Séance ordinaire du 25 janvier 2007**

Concernant l'intervention de Mme Buunk-Droz, j'ai bien pris note de vos plaintes concernant les cyclistes. Je ferai part de ces plaintes à nos agents de sécurité municipaux qui feront ce qu'ils peuvent par rapport à ces cyclistes qui ne respectent pas le code de la route malheureusement. Ils essaient de les sensibiliser, sans les amender, mais c'est un travail de longue haleine, et le territoire de Lancy est vaste. Il est vrai que nos agents ne peuvent pas intervenir à tous les endroits sur la commune.

M. VOLERY : Je voulais répondre à M. Augsburger. De toute façon, dans ce qu'il vient de dire, il n'y a pas de « magouille », cela sera rapporté par la suite. Si vous avez bien lu le rapport, il est bien dit, comme vient de le dire notre Conseiller administratif délégué aux finances, c'était pour que chaque groupe en prenne connaissance, et qu'ensuite, il y aura tout le processus qui va venir. Vous serez tenus au courant.

**14. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. PEREZ IRIARTE : Avant de lever la séance de ce soir, vous avez trouvé sur vos places une information des « Amis de Penthes », M. Alonso et moi-même vous proposons, si vous le souhaitez, de participer à cette activité qui concerne les Suisses en Uruguay. Cela nous fera plaisir de vous rencontrer au musée des Suisse dans le monde le jeudi 8 février. M. Lance, je vous demande de transmettre cela aux déléguées à la culture.

M. LANCE : Je ne manquerai pas de transmettre cette invitation.

M. PEREZ IRIARTE : La séance est levée et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures 10.

**Le Secrétaire :**

**André RICHERT**

**Le Président :**

**Alberto PEREZ IRIARTE**